

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2023

| DELIBERATION | OBJET | VOTE |
|--------------|--|------------------------|
| N° 17.2023 | Maintien du montant des indemnités de fonctions des Elus | Unanimité (10 voix) |

Le compte rendu intégral sera consultable après son approbation lors du prochain conseil municipal en mairie et sur le site internet www.beauvoisin-drome.fr

Fait à Beauvoisin le 06.10.2023

Affiché pour être porté à la connaissance du public le 06.10.2023

Christian THIRIOT, Maire

